



Separation urgente avec concubin et enfant bas âge

Par Visiteur

Bonjour,bonjour,

Actuellement hospitalisée pour depression, je me décide enfin à quitter mon concubin(nous ne sommes pas mariés) car ma belle famille vivant à 100 m de chez nous, exercent depuis 2003 (date à laquelle Je me suis installée chez mon compagnon, un harcèlement moral (raillerie, espionner par les fenêtres, me raccrocher au nez, ...)

Je peux partir de là bas et m'installer chez ma mère qui habite à 1h de notre domicile actuel. Je n'ai donc aucun soucis pour me reloger.

Seul problème: notre fille de 6 ans est scolarisée à l'école de notre domicile actuel et je souhaiterais l'amener avec moi (et notre fils de 14 mois).

Je serais incapable de quitter le domicile "conjugal" en la laissant seule avec ma belle famille.

Je souhaiterais donc savoir comment procéder pour quitter le domicile "conjugal" avec mes deux enfants sans que quoi ce soit puisse m'être reproché par la suite.

Est-il possible d'enlever ma fille de son école (en expliquant les faits bien sûr à l'école et cela d'une semaine sur l'autre et en la réinscrivant dans la ville du domicile que je vais rejoindre.

Merci de votre et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement vous devez obtenir l'accord du père de votre enfant pour quitter le logement avec vos enfants car l'autorité parentale est conjointe.

De ce fait sans accord de ce dernier les choses risquent de se compliquer. Il vous faut saisir le JAF afin de fixer la garde des enfants.

Quant au changement d'école encore une fois l'accord du père est nécessaire. De toute façon sans son accord vous ne pourrez pas radier votre enfant de l'école et l'inscrire dans une autre car les établissements, sauf à commettre une erreur, doivent avoir la signature des deux parents.

Cordialement